

# POITOU-CHARENTES



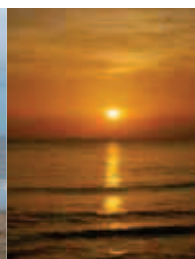
**1,77** million d'habitants  
(données INSEE de 2011)

**2,7%**  
de la population française



**CHARENTE  
CHARENTE-MARITIME  
DEUX-SÈVRES  
VIENNE**

« VERS UNE REMOBILISATION ET UNE PROFESSIONNALISATION ACCRUE DES ACTEURS DE LA FORMATION AUX SAVOIRS DE BASE. »



## MISSION RÉGIONALE DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Agence régionale de la formation tout au long de la vie.

22, bis rue Arsène Orillard  
BP 393 - 86010 POITIERS cedex  
Tél. 05 49 50 37 55

## CENTRE DE RESSOURCES ILLETTRISME

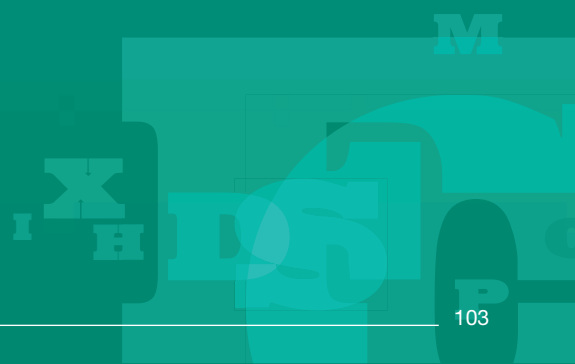
Site de l'Agence régionale de la formation tout au long de la vie (ARFTLV) :

[www.arftlv.org](http://www.arftlv.org)  
Tél. 08 20 22 25 72

## POPULATION EN SITUATION D'ILLETTRISME

En 2011, 4,7 % des jeunes Picto-charentais ont été détectés en situation d'illettrisme, soit 891 jeunes.

La région ne dispose pas d'extension de l'enquête IVQ.



1

## RÉUNIR POUR MIEUX AGIR EN POITOU-CHARENTES

La région ne dispose plus de chargé de mission régional depuis 2010. Par le passé, placé auprès du CARIF, celui-ci était notamment chargé d'impulser, animer et coordonner les actions du champ de la lutte contre l'illettrisme, ou encore d'assurer la transversalité de la politique de lutte contre l'illettrisme avec les différents partenaires. De plus, ils étaient relayés par des correspondants départementaux.

2

## LE PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Un plan régional de lutte contre l'illettrisme 2005-2007, signé par le Préfet de région et le Recteur de l'académie de Poitiers, dans le cadre du Comité régional de lutte contre l'illettrisme (CORELI) présentait les multiples actions proposées par l'ensemble des services de l'Etat et par les collectivités territoriales concernés par la question de l'illettrisme et en proposait de nouvelles. Il s'articulait autour de 4 axes : un premier dédié à la prévention, un second ciblant les jeunes de 16 à 18 ans, un troisième visant les jeunes et les adultes et un dernier consacré à la structuration de l'action en région.

3

## DES ACTIONS MULTIPLES DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME DÉVELOPPÉES EN RÉGION

Si le plan régional n'a pas été renouvelé en région, il est néanmoins possible d'identifier en région Poitou-Charentes de multiples actions tant sur le champ de la prévention que de la lutte contre l'illettrisme.

### Prévenir les risques d'illettrisme, de la petite enfance à l'adolescence

L'académie de Poitiers s'est dotée d'un Schéma académique de prévention de l'illettrisme qui, au sein de son premier volet consacré à la prévention de l'illettrisme, poursuit 4 grands objectifs : conforter le rôle de l'école maternelle d'une part, et de l'école obligatoire d'autre part, garantir un parcours personnalisé à tous les élèves de la maternelle au lycée et mieux connaître et faire connaître la problématique de l'illettrisme. Pour ce faire, plusieurs actions sont engagées, notamment en matière de formation, de renforcement des ressources pédagogiques en direction des formateurs, ou encore dans le champ de la prévention vers les enseignants.

Dans son cadre, la Mission à l'évaluation, à l'innovation pédagogique et au projet d'établissement de l'académie de Poitiers (MEIPPE) met en place un accompagnement pour des démarches innovantes en matière de prévention de l'illettrisme. Elle met notamment l'accent sur l'amélioration des compétences en lecture-écriture, les apprentissages tardifs du lire-écrire ou encore la maîtrise des langages et des pratiques culturelles.

### Agir en direction des jeunes de plus de 16 ans

Les actions de la Mission générale d'insertion (MGI), portée par l'académie de Poitiers, visent à réduire les sorties sans diplôme en accompagnant prioritairement les jeunes de plus de 16 ans sans diplôme, en risque de décrochage, rupture de contrat d'apprentissage et déscolarisés depuis moins d'un an, dans la recherche de solutions.

Parallèlement, le conseil régional et l'État ont mené une action, unique en France, en créant en Poitou-Charentes des postes de Conseiller Tuteur en Insertion (CTI) dédiés aux publics des élèves en difficulté d'une part, et aux apprentis des CFA d'autre part. Si ce dispositif ne concerne pas spécifiquement un public en situation d'illettrisme, il traite cette problématique de façon périphérique. L'État a mis à disposition 35 postes en lycée professionnel. Dans le cadre de la MGI, les activités du CTI consistent à prévenir et repérer le décrochage scolaire (Groupe d'Aide à l'Insertion ou cellules de veille) et à accompagner les élèves en difficulté (PAQI : pôle d'accompagnement à la qualification et à l'insertion). De plus, le conseil régional a affecté 25 CTI sur l'ensemble des établissements ayant des apprentis qui sont chargés du repérage des situations de ruptures et de l'accompagnement des jeunes en difficulté.

Les plateformes de suivi et d'appui aux jeunes sortant prématurément du système de formation initiale sont pilotées sur chaque bassin par les directrices et directeurs de centre d'information et d'orientation (CIO), en lien avec les partenaires de la formation et de l'insertion (établissements publics, privés et agricoles, Missions locales, Centre de formation d'apprentissage...) pour le repérage et le suivi des décrocheurs.

Des jeunes sans diplôme ni qualification, en rupture avec le système scolaire ou sans emploi depuis plus d'un an ont la possibilité, par l'École Régionale de la 2<sup>ème</sup> Chance (E2C) et de Châtelleraut, de reprendre un parcours éducatif pour acquérir des compétences et de s'insérer socialement et professionnellement. L'E2C développe des actions d'accompagnement et de pré-qualification dans ce but.

Plusieurs associations, soutenues notamment par le Conseil régional, œuvrent à la diminution du décrochage scolaire. Par exemple, l'Association EGEE a proposé en 2007 d'aider les jeunes collégiens dans leur parcours scolaire, sur la base d'un travail prenant en compte l'écoute, la valorisation des acquis et la mesure de leurs difficultés. L'Association de la Fondation étudiante pour la Ville (AFEV) a mobilisé en 2007 des doctorants pour des actions d'accompagnement hebdomadaire à la scolarité et à l'orientation de 350 jeunes en difficulté dans les quartiers.

### Agir en direction des adultes en difficulté, salariés et demandeurs d'emploi

Le dispositif Compétences-Clés a pour objectif l'insertion professionnelle des publics les moins qualifiés. En 2011, 1 600 des 5 000 personnes ayant participé à une formation dans le cadre du programme ont bénéficié d'un parcours renforcé (au moins 100 heures de formation sont consacrées à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques) et parmi ces derniers, plus de la moitié ont un niveau de formation infra V (CAP/BEP), contre 35 % en moyenne chez l'ensemble des apprenants.

Dans le cadre d'un partenariat entre le Conseil régional, l'État et les collectivités locales, le Programme Régional d'Accès à la Qualification (PRAQ) accompagne des personnes en grande difficulté d'insertion vers une qualification de niveau IV ou V, notamment dans le cadre d'un chantier d'insertion. Au-delà de ces dispositifs, quatre marchés de qualification aux savoirs de base ont été financés par le Conseil régional.

Un Service Public Régional de la Formation (SPRF) propose aux personnes les plus en difficulté un parcours de qualification adapté. Il est complété du Programme Régional de Formation (PRF) composé d'actions collectives de formation financées par la Région et programmées par les organismes de formation. Le PRF comporte des actions de qualification et des actions de promotion sociale (incluant l'accès aux savoirs de base).

Pour aider les publics en difficulté à acquérir les compétences de base nécessaires à la vie quotidienne et professionnelle, des dispositifs d'apprentissage interactifs en ligne pour les publics en difficulté (actions de professionnalisation SAFRAN) sous la forme de plateformes de téléformation ont été créés. Ils proposent des unités de formation interactives. À titre d'exemple, le dispositif de formation ouverte et à distance Dalia a été conçu par l'association Éducation et Formation (Rouen) à partir de 47 activités pédagogiques reposant sur des situations empruntées à la vie quotidienne et/ou professionnelle.

Plusieurs organismes de formation des Deux-Sèvres se sont regroupés dans le cadre d'un atelier compétences clés (ACC) afin de permettre aux personnes inscrites dans des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) d'acquérir un socle de connaissances et de compétences. Entre septembre 2010 et juin 2011, un module de formation « Apprendre à apprendre », initié par la DIRECCTE, a été conçu pour créer de l'appétence pour la formation et apporter des techniques et des méthodes permettant aux stagiaires d'être acteurs de leurs formations. Il ressort que ces dernières leur ont permis de gagner en confiance, d'acquérir des méthodes de travail et d'améliorer leurs compétences communicationnelles.

Dans la continuité des APLIS (Atelier Permanent Local d'Individualisation des Savoirs) qui accueillent toutes personnes en difficulté d'insertion, dont des personnes en situation d'illettrisme, la Coordination Régionale des Actions de Lutte contre l'illettrisme et d'accès aux Savoirs (CORAPLIS), réseau de 35 associations de Poitou-Charentes, financée par le Conseil régional, veut promouvoir les structures locales impliquées dans la lutte contre l'illettrisme et l'Accès aux savoirs.



Une Charte régionale des acteurs et partenaires de la lutte contre l'illettrisme a été signée en 2010 articulée autour de 4 axes de travail : l'animation du réseau, la formation des acteurs et le partage des ressources pédagogiques, une veille stratégique et le développement de partenariat et la valorisation/promotion des actions de lutte contre l'illettrisme et d'accès aux savoirs.

### Outiller les professionnels de la lutte contre l'illettrisme

Une plaquette sur l'illettrisme pour « repérer et prescrire » a été conçue, à l'initiative de la DIRECCTE et avec le concours de l'ARFTLV pour outiller les prescripteurs (SIAE, Missions Locales, Pôle Emploi...) au repérage des personnes en difficulté, les aider à faire émerger en entretien les difficultés dans le « lire-écrire-compter-s'exprimer-raisonner » dans une relation de confiance et à convaincre la personne d'entreprendre une démarche vers un dispositif de formation.

Un travail de conception d'outils de positionnement en lien avec les référentiels de formation, dont le référentiel des compétences clés en situation professionnelle (RCCSP) de l'ANLCI, a été engagé par un groupe de professionnels avec le GIP AGEVIF formation et l'ARFTLV. Destiné aux opérateurs, ce document propose des tests de repérage à réaliser par les opérateurs. Ces outils ont fait l'objet de présentations détaillées. Un recensement d'outils pédagogiques disponibles en ligne a également été réalisé.

## Sensibiliser les partenaires à la lutte contre l'illettrisme

L'ARFTLV organise des rencontres pour faire découvrir aux acteurs de la formation en charge de l'accompagnement d'un public en difficulté dans l'apprentissage des savoirs de base (formateurs, responsables ou coordinateurs pédagogiques, responsables de centres de ressources ou encore documentalistes) les nouveaux outils de formation et d'aide au repérage de ces publics.

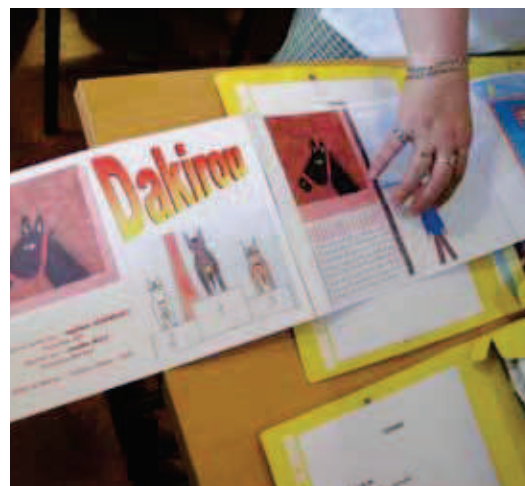
Dans le cadre de la convention signée entre Pôle Emploi et l'ANLCI, une réunion d'information animée par l'ARFTLV a été organisée en 2011 pour présenter la problématique de l'illettrisme à 15 responsables de secteur du département des Deux-Sèvres. En 2010, 36 conseillers avaient été sensibilisés en Charente.

Un groupe de travail initié par IRIS (l'Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Activité Economique) et CORAPLIS, s'est mis en place fin 2011, réunissant des intervenants-formateurs des associations de lutte contre l'illettrisme et acteurs de l'accompagnement social et professionnel des SIAE (Accompagnateurs socioprofessionnels, Conseillers en Insertion Professionnelle et Encadrants Techniques d'Insertion) qui ont pu échanger sur les pratiques concernant les publics des SIAE en difficulté avec les savoirs de base.

L'ALSIV (Accéder à la Lecture et aux Savoirs Indispensables à la Vie) et le CAPEE (Cap Emploi Entraide) ont formalisé leur conventionnement qui, au-delà de la simple prestation de formation, devrait pouvoir s'étendre au repérage, à la sensibilisation des intervenants, au suivi et à l'organisation des temps de formation et des contenus. Dans le cadre du Forum permanent des pratiques (FPP) de l'ANLCI, l'atelier régional en Poitou-Charentes, qui regroupaient des acteurs régionaux permanents de l'IAE, formateurs des Ateliers Permanents Locaux d'Individualisation des Savoirs (APLIS), prescripteurs et financeurs de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE), a travaillé en 2007 au déploiement de démarches d'attestation de compétences pour les salariés en insertion en situation d'illettrisme alors faiblement développé en région Poitou-Charentes.

L'Académie de Poitiers a créé en 2007 un Observatoire du décrochage et des ruptures de parcours de formation dans chacun des 10 bassins de l'académie dans le but de mutualiser les informations sur le décrochage scolaire et les ruptures de parcours de formation, d'échanger des pratiques et de valoriser des actions innovantes. Les coordinations locales, pilotées par les directeurs de CIO de l'académie et qui s'appuient sur les observatoires, repèrent les jeunes sortant du système scolaire sans qualification ou diplôme, analyse ses besoins et son projet pour leur proposer une formation.

Depuis 2007 dans le cadre du Pacte de Confiance pour l'emploi des jeunes 2011, le Conseil régional investit le champ de l'accompagnement des projets pédagogiques des établissements qui cherchent à prévenir le décrochage scolaire et à favoriser l'insertion professionnelle. Dans ce cadre, la Région aide les équipes pédagogiques des lycées publics, Maisons Familiales et Rurales (MFR) et Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA) dans l'accompagnement qu'elles apportent aux jeunes en finançant des actions telles que l'aide méthodologique, l'aide aux devoirs, la préparation des examens et la prévention et la correction de l'illettrisme.



## 4

### UN PLAN ARTICULÉ AVEC DES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

- Le volet 2 du Schéma académique de prévention de l'illettrisme de l'Académie de Poitiers vise la prise en charge des jeunes et des adultes en situation d'illettrisme ainsi que le renforcement du rôle de la formation professionnelle. En outre, le projet académique 2012-2016 du rectorat de Poitiers comprend 3 axes qui visent notamment l'amélioration des résultats des élèves, dont un objectif de prévention et de diminution massive des décrochages en collège et en lycée.
- Les actions déployées en région en matière de formation s'inscrivent en cohérence avec le Contrat d'Objectifs et de Moyens relatifs au développement de l'apprentissage 2011-2015 ainsi qu'avec le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) 2009-2012.
- Le Conseil régional inscrit son action dans la mise en œuvre du Schéma Régional des Formations (SRF) avec la construction d'un droit à la formation tout au long de la vie, en priorité pour les jeunes et les demandeurs d'emploi les moins qualifiés.
- Le Contrat de projet État-Région (CPR) 2007-2013 est lié à la démarche de lutte contre l'illettrisme dans le cadre de son grand projet « Favoriser la cohésion sociale à travers les politiques de l'emploi et l'anticipation des mutations économiques ».
- Un accompagnement renforcé des jeunes sortis du système éducatif sans qualification ou sans diplôme est organisé par les missions locales dans le cadre de l'Accord national interprofessionnel (ANI) du 7 avril 2011 conclu par les partenaires sociaux.